

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 7 juillet 2022

N° 2022-408

Convocation du 30 juin 2022

Aujourd'hui jeudi 7 juillet 2022 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

### **ETAIENT PRESENTS:**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

#### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

M. Bernard-Louis BLANC à M. Patrick PAPADATO

Mme Fatiha BOZDAG à M. Fabrice MORETTI

Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET

Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN M. Maxime GHESQUIERE à Mme Anne LEPINE

M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA

M. Stéphane GOMOT à M. Radouane-Cyrille JABER

Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME

Mme Harmonie LECERF à M. Alain GARNIER

M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE

M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Andréa KISS

### PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Alain GARNIER de 15h à 16h et à partir de 18h05 le 7 juillet M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Céline PAPIN à partir de 17h25 le 8 juillet M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 18h30 le 7 juillet et à

partir de 15h55 le 8 juillet M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 15h35 le 8 juillet

Mme Marie-Claude NOEL à Mme Céline PAPIN à partir de 19h10 le 7 juillet

M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY à partir de 18h le 7 juillet et à

M. Jean-Jacques PUYOBRAU de 9h30 à 12h45 le 8 juillet

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Céline PAPIN le 7 juillet

M. Brigitte TERRAZA à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h30 le 8 juillet Mme Claudine BICHET à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 17h30 le 7 juillet

Mme Brigitte BLOCH à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 15h à 15h55 le 7 juillet

et à Céline PAPIN à partir de 17h le 8 juillet

Mme Béatrice DE FRANÇOIS à Mme Andréa KISS de 13h à 14h30 le 8 juillet Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA à partir de 15h55 le 8 juillet

Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA à partir de 15h55 le 8 juille M. Patrick PAPADATO à Mme Isabelle RAMI à partir de 18h 35 le 7 juillet

Mme Delphine JAMET à M. Patrick LABESSE à partir de 18h30 le 7 juillet

M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET jusqu'à 10h05 le 8 juillet

M. Alexandre RUBIO à Mme Christine BOST le 7 juillet M. Baptiste MAURIN à Mme Andréa KISS le 7 juillet

M. Nordine GUENDEZ à Mme Nathalie LACUEY le 7 juillet

Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Jacques PUYOBRAU le 7 juillet

M. Dominique ALCALA à Gwénaël LAMARQUE à partir de 17h40 le 8 juillet

Mme Stéphanie ANFRAY à M. Serge TOURNERIE le 7 juillet

Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 7 juillet

Mme Christine BONNEFOY à M. Fabien ROBERT le 7 juillet et à partir de 16h15 le 8 juillet

Mme Simone BONORON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 19h10 le 7 juillet et à M. GARIGUES à partir de 17h25 le 8 juillet

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Gérard CHAUSSET à partir de 16h le 7 juillet et, à Mme Françoise FREMY jusqu'à partir 11h le 8 juillet

M. Alain CAZABONNE à M. Patrick BOBET à partir de 13h le 8 juillet

M. Olivier CAZAUX à Mme Isabelle RAMI le 7 juillet

M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI le 7 juillet et à Mme Fabienne HELBIG de 13h05 à 14h30 le 8 juillet

M. Max COLES à M. Christophe DUPRAT le 7 juillet

Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANÇOIS le 7 juillet et à Mme Amandine BETES à partir de 14h45 le 8 juillet

M. Didier CUGY à Mme Laure CURVALE le 7 juillet et à partir de 16h15 le 8 juillet M. Christophe DUPRAT à M. Gwénaël LAMARQUE à partir de 17h40 le 8 juillet

Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI de 13h05 à 14h30 le 8 juillet M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA à partir de 18h30 le 7 juillet M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT de 12h05 à 14h30 et à M. Max COLES à partir de 17h30 le 8 juillet

Mme Françoise FREMY à M. Gérard CHAUSSET à partir de 18h30 le 7 juillet M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 16h55 le 7 juillet Mme Anne-Eugénie GASPAR à Mme Brigitte TERRAZZA le 7 juillet et à partir de

13h10 le 8 juillet

M. Frédéric GIRO à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h30 le 8 juillet

M. Laurent GUILLEMIN à M. Radouane-Cyrille JABER à partir de 17h le 8 juillet

Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 18h05 le 7

M. Radouane-Cyrille JABER à M. Bastien RIVIERES à partir de 19h10 le 7 juillet

M. Michel LABARDIN à M. Patrick PUJOL de 15h à 19h le 7 juillet, à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 14h30 le 8 juillet et à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h30 le 8 juillet

M. Gwénaël LAMARQUE à M. Dominique ALCALA le 7 juillet Mme LE BOULANGER à Mme Céline PAPIN à partir de 11h le 8 juillet Mme Zeineb LOUNICI à Mme Eva MILLIER jusqu'à 10h20 le 8 juillet M. Jacques MANGON à M. Kévin SUBRENAT à partir de 12h05 le 8

M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY à partir de 15h45 le 8 juillet Mme Eva MILIER à M. Thierry MILLIER à partir de 15h35 le 8 juillet M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Eva MILLIER à partir de 18h30 le 7 juillet et de 11h à 13h le 8 juillet

M. Jérôme PESCINA à M. Christophe DUPRAT à partir de 19h le 7 juillet, à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 14h30 le 8 juillet et à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h25 le 8 juillet

M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY de 12h35 à 16h15 et à M. Fabien ROBERT à partir de 16h15 le 8 juillet

M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 19h le 7 juillet, de 12h35 à 17h30 à M. Christophe DUPRAT et à M. Max COLES à partir de 17h30 le 8 juillet

M. Philippe POUTOU à Mme Brigitte BLOCH à partir de 18h25 le 7

M. Benoît RAUTUREAU à Mm Zeineb LOUNICI à partir de 17h25 le 7

M. Frank RAYNAL à Mme Eva MILLIER à partir de 17h20 le 7 juillet, à M. Max COLES de 14h50 à 16h40 le 8 juillet et à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 17h50 le 8 juillet Mme Marie RECALDE à Mme Véronique FERREIRA le 7 juillet et à

partir de 14h 30 le 8 juillet

M. Bastien RIVIERÉS à Mme Fannie LE BOULANGER à partir de 17h30 le 8 juillet

Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Zeineb LOUNICI le 7 juillet et à M. TROUCHE le 8 juillet

Mme Béatrice SABOURET à M. Fabien ROBERT de 15h à 17h20 le 7

M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Béatrice SABOURET à partir de 19h10 le 7 juillet et à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h30 le 8 juillet

M. Kévin SUBRENAT à M. Michel POIGNONEC le 7 juillet

M. Thierry TRIJOULET à Mme Christine BOST le 7 juillet

M. Jean-Marie TROUCHE à M. Michel POIGNONEC à partir de 16h40 le 7 juillet

Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir de 16h55 le 7 juillet, et à M. SUBRENAT le 8 juillet

## **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE:**

## LA SEANCE EST OUVERTE



Conseil du 7 juillet 2022	Délibération
ection de la programmation budgétaire	N° 2022-408

Dispositif de soutien exceptionnel aux communes de Bordeaux Métropole dans le cadre des intempéries du 20 juin 2022 - Mise en place d'une aide forfaitaire d'urgence - Décision - Autorisation

Monsieur Alain ANZIANI présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Après un épisode caniculaire d'une intensité et d'une précocité sans précédent dans la période du 16 au 19 juin, le Sud-Ouest a été frappé par de violents orages de grêle les nuits des 19, 20 et 21 juin derniers. Ces évènements climatiques extrêmes sont une manifestation de plus de l'impact local des dérèglements climatiques globaux dont les rapports successifs du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) nous confirment à chaque actualisation la réalité, la gravité et l'urgence qu'il y a à les combattre.

Ces intempéries ont durement touché les habitants de plusieurs communes métropolitaines et dans certaines d'entre-elles près de la moitié des bâtiments publics nécessitent des travaux de grande ampleur pour redevenir fonctionnels.

Pour traduire la solidarité métropolitaine, le conseil de Bordeaux Métropole a adopté le 24 juin 2022 la création d'un fonds d'intervention en solidarité avec les communes sinistrées et l'a doté en première intention de 1 M€.

La délibération institutive a également permis que ce fonds puisse être abondé par les concours volontaires des communes. Le conseil prend acte qu'à ce jour, plusieurs communes ont préféré adresser directement leur concours à l'une des communes victimes des intempéries.

A la suite des premières discussions avec les communes victimes d'intempéries, il apparait que les besoins propres, difficiles à évaluer à ce stade, concernent la couverture budgétaire et/ou en trésorerie des dépenses qui seront engagées dans les prochains jours en soutien direct à la population et celles, de moyen terme, pour la réfection des bâtiments et équipements municipaux. Les communes font également état du soutien aux opérateurs économiques et aux agriculteurs très inégalement affectés selon leurs activités et leur localisation.

Aussi, pour répondre aux besoins les plus urgents des communes, une aide forfaitaire d'urgence dite « de 1er niveau », en section de fonctionnement, sera attribuée par Bordeaux Métropole aux communes sinistrées ayant sollicité son versement (selon liste jointe). Cette aide forfaitaire est calculée en deux enveloppes :

- une enveloppe de 400 000€ répartie au prorata du nombre d'interventions des services d'incendie et de secours suite aux orages de grêle des 19, 20 et 21 juin 2022
- une enveloppe de 100 000€ répartie à part égale entre les deux communes les plus sinistrées, le Taillan-Médoc et Saint-Médard-en-Jalles.

Ces subventions « de 1er niveau » seront versées dans les jours qui suivent le caractère

exécutoire de la présente délibération et sans conventionnement préalable, y compris lorsque la subvention octroyée dépasse le seuil de 23 000€, pour un maximum d'efficacité compte tenu du caractère d'urgence des dépenses à engager par les communes.

	Nombre interventions			Montant 2ème	
	pompiers	Poids relatif	enveloppe	enveloppe	aide forfaitaire
Saint-Médard-en-Jalles	900	52%	206 304 €	50 000 €	256 304 €
Le Taillan-Médoc	661	38%	151 519€	50 000 €	201 519 €
Eysines	132	8%	30 258 €	0€	30 258 €
Martignas-sur-Jalle	52	3%	11 920 €	0€	11 920 €
	1745	100%	400 000 €	100 000 €	500 000 €

S'agissant du financement des travaux de remise en état des bâtiments et équipements communaux, il est proposé un « 2ème niveau » de subvention, en investissement, constitué d'un fonds de concours à hauteur au maximum de 50 % des coûts restant à charge de la commune, une fois déduites les prises en charge des assurances et les autres subventions perçues.

er

Les communes sinistrées qui auraient renoncé à bénéficier de l'aide d'urgence de « 1 niveau » seront éligibles à cette subvention d'investissement de « 2ème niveau ». Les dossiers de demandes de subvention seront déposés ultérieurement par les communes concernées pour leur laisser le temps de chiffrer le montant définitif des travaux à engager. Ces dossiers de demande de subvention déposés permettront de débloquer pleinement le « deuxième niveau », un acompte de 75% de la somme prévisionnelle apportée par la Métropole, le « 3ème et dernier niveau » étant le solde de subvention versé sur factures une fois les travaux effectués. Un règlement d'intervention précisant les modalités de la participation métropolitaine pour la rénovation des bâtiments et équipements communaux, fixant la nature des pièces justificatives demandées et prévoyant la signature de conventions sera délibéré lors d'un prochain conseil.

Par ailleurs, au titre de la mutualisation, pour la commune du Taillan-Médoc :

- pour la fonction finances, un mécénat des particuliers et des entreprises sera organisé pour organiser une collecte solidaire au profit des taillanais les plus durement frappés par les intempéries afin que la Municipalité, en lien avec le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), puisse répondre aux besoins les plus urgents. Le site de collecte est ouvert sur la plate-forme Kisskissbankbank.
- pour la fonction bâtimentaire, la commune aurait la possibilité si elle en exprimait le souhait, de confier la réalisation des travaux de reconstruction d'ampleur de ses bâtiments municipaux à la Métropole, agissant par délégation et pour compte de tiers

S'agissant des aides économiques, le secteur agricole a été particulièrement sinistré. En Gironde, 14 000 hectares agricoles ont été touchés par les épisodes de grêle au mois de juin. Maraîchage, fourrage, vigne, forêt, céréales, légumes de plein champ, vergers : aucune culture n'a été épargnée. Pour certains agriculteurs, il est impossible de remettre leurs cultures en production immédiatement, faute de trésorerie pour ré-acheter semences et plants, pour déblayer les serres, ou pour acheter du matériel. Il y a donc urgence à leur apporter une aide financière. C'est pourquoi la Chambre d'Agriculture de la Gironde a créé un fonds de solidarité exceptionnel destiné à ceux dont la trésorerie ne permet pas de faire face aux premiers travaux suite aux sinistres. Ce fonds sera abondé par des participations publiques et privés. Bordeaux Métropole participera à ce fonds à hauteur de 150 000€. Cette subvention ne pouvant être versée qu'après signature d'une convention avec la Chambre d'agriculture, une délibération sera présentée au prochain conseil pour autoriser le Président de Bordeaux Métropole à signer un tel document. La Chambre d'agriculture fera l'avance des aides. Une régularisation de compétences au titre des aides économiques directes sera sollicitée auprès de la Région.

Par ailleurs, Bordeaux Métropole est compétente de plein droit pour soutenir l'immobilier

d'entreprise. Sur cette base, Bordeaux métropole organise un cycle de réunions de travail avec les représentants des secteurs professionnels concernés et des acteurs consulaires afin de déterminer l'ampleur des besoins et calibrer au mieux son soutien.

S'agissant du relogement temporaire des habitants sinistrés, Bordeaux Métropole agit de concert avec les Communes concernées pour mobiliser l'ensemble des dispositifs de soutien de l'Etat, identifier des solutions de relogement – notamment dans le parc locatif social – et faciliter la mise à disposition de biens ou de terrains métropolitains pour l'accueil de solutions d'hébergement d'urgence.

Alors que Bordeaux Métropole et les Communes ont d'ores et déjà convenu, lors du Bureau du 19 mai 2022, de lancer l'élaboration d'un plan intercommunal de sauvegarde (PICS), les récentes intempéries renforcent l'intérêt de cette démarche qui permettra de coordonner, à l'échelle territoriale, l'ensemble des moyens communaux et métropolitains pour faire face à des situations d'urgence. Sans attendre l'adoption du PICS, un retour d'expérience sera organisé par Bordeaux Métropole avec les Communes pour prendre de premières dispositions opérationnelles, notamment la constitution de stocks d'équipements ou de matériels.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

# Le Conseil de Bordeaux Métropole

**VU** la délibération n°2022/42 du 28 janvier 2022 adoptant le budget primitif 2022,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** dans l'attente de l'adoption du règlement d'intervention pour soutenir les communes dans la reconstruction des bâtiments et équipements communaux ayant subi des dégâts lors des violents-orages de juin, et face à l'urgence de répondre aux besoins exprimés par les communes sinistrées, il convient d'autoriser le versement de subventions exceptionnelles,

#### DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président à verser des subventions d'aide forfaitaire d'urgence aux communes mentionnées dans la liste jointe à la présente et selon les montants figurant dans le tableau.

Article 2 : d'imputer la dépense sur le budget principal de l'exercice 2022 au chapitre 65, article 657341 fonction 020.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 juillet 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 12 JUILLET 2022 Pour expédition conforme,

la Vice-présidente,

DATE DE MISE EN LIGNE : 12 JUILLET 2022

Madame Véronique FERREIRA